



POLICE MUNICIPALE

LA FRANCE FRAPPÉE PAR DES ATTENTATS !

POURTANT, FACE CET ACTE BARBARE, DES POLICIERS MUNICIPAUX DE SAINT DENIS ET LES ASVP VONT SE RETROUVER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Les agents de la tranquillité publique ont exercé le 8 et le 9 janvier leurs droits de retrait qui ont été validés par l'administration. **Un préavis de grève reconductible a été déposé à partir du vendredi 16 Janvier.**

Dans le contexte de cet acte odieux et inqualifiable il nous est rappelé que « **l'imprévisible** » frappe durement en tous lieux de la République ... Les Policiers et ASVP ne le savent que trop bien mais certains élus de Saint-Denis feignent de l'ignorer et persistent, malgré la gravité de la situation et sans aucun scrupule, à refuser l'armement en catégorie B des Policiers Municipaux dans une des villes les plus criminogène de France.

En effet, nous constatons une recrudescence de la violence sur l'espace public. Nos collègues de la DTP (policier municipale, ASVP, Garde de l'environnement) constatent une recrudescence des agressions verbales et physiques.

Aujourd'hui les moyens humains et techniques ne correspondent plus à la réalité du terrain, la municipalité doit répondre aux revendications des agents pour assurer leur sécurité et celle de la population.

Tels que :

- Armement en catégorie B
 - Des gilets pare-balles pour les ASVP
 - Une formation de défense
 - Une liaison directe avec la police nationale
 - Plus effectifs de police, ASVP
 - L'attribution des nouveaux locaux à la hauteur des effectifs
 - Assermentation des ASVP
 - Carte de service pour les policiers municipaux (2 ans d'attente)
-

CE N'EST PLUS POSSIBLE !!!

Il est inconcevable qu'à l'heure où peuvent se commettre de tels actes, des Policiers se trouvent sciemment exposés sur la voie publique sans arme à feu et que des agents de la tranquillité publique sans gilet par balle!

Comment pourraient-ils alors assurer la sécurité publique quand ils sont incapables d'assurer la leur ?

FO Territoriaux St-Denis demande à M le Maire de prendre les mesures nécessaires qui s'imposent pour garantir la sécurité des fonctionnaires de Police Municipale et des ASVP.

**NOUS APPELONS TOUS NOS COLLEGUES DE LA POLICE
MUNICIPALE DE TOUTES LES VILLES A VENIR NOUS
SOUTENIR LE VENDREDI 16 JANVIER A 10H30 DEVANT
LA MAIRIE DE SAINT-DENIS.**



**Syndicat Force Ouvrière
Des territoriaux de saint Denis
Bourse du travail, 3^{ème} étage bureau 314
93200 SAINT DENIS
☎ : 01 55 84 41 45 / 06 04 52 21 11**